

**OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLUM**  
***ENQUETE PUBLIQUE DU 19 MARS AU 18 AVRIL 2025***

**TERRAIN SITUE**

**AVENUE DE LA MOUILLERE A ORLEANS**

Par le présent memorandum, **Jean-Sébastien LEBEAU**, représentant les copropriétaires de la résidence dénommée « Villa Marceau », **vient ici présenter ses observations sur les éléments paysagers identifiés aux documents graphiques au titre de l'article L151-22 du code de l'urbanisme (Article DC-1.1.8) dans le cahier communal d'Orléans** [pièce n°5.1.12.a]

## **I.- CONTEXTE :**

Les arbres protégés de la commune d'Orléans font l'objet d'un repérage aux documents graphiques du PLUM, complétés par des fiches d'identification des pages p27 à p58 de la pièce n°5.1.12.a.

Trois critères sont retenus pour l'inventaire des arbres ou groupes d'arbres d'intérêt paysager sur ce territoire : intérêt paysager public/histoire, stature/forme/rareté l'essence, développement /écologie.

Par ailleurs, le cahier communal mentionne que « *la sélection d'un arbre est réalisée selon au moins un de ses critères* ».

En complément, trente-quatre espèces sont répertoriées dont le Cèdre de l'Atlas.

## **II.- PROJET D'IDENTIFICATION DES ELEMENTS PAYSAGERS DE L'AVENUE DE LA MOUILLERE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°3 DU PLUM :**

L'avenue de la Mouillère se caractérise par un habitat plutôt dense mais construit en retrait, si bien qu'une bande paysagère qualitative se dessine de part et d'autre de l'avenue.

Aux termes du projet de modification n°3 du PLUM, le *plan de zonage 59* ne repèreraient sur cette avenue que deux *linéaires boisés*, l'un au nord, l'autre plus au sud, face à l'arrêt de tram « Mouillère ».

**Le Cèdre de l'Atlas implanté sur l'avenue de la mouillère serait donc exclus des arbres protégés.**

Il est à noter cependant que cet arbre :

- est visible depuis l'espace public sur la parcelle privée et embellit ce dernier [*intérêt*]
- présente un port équilibré et bien formé [*stature*]
- présente un intérêt pour la faune locale ordinaire [*écologie*]

Précisément, il répond donc aux trois critères retenus pour l'inventaire des arbres d'intérêt paysager sur le territoire d'Orléans.

**En conséquence, il apparait davantage justifié de repérer cet arbre comme protégé sur les documents graphiques et de le répertorier dans l'inventaire du cahier communal d'Orléans.**

## Annexe



Cèdre de l'Atlas  
avenue de la Mouillère,

